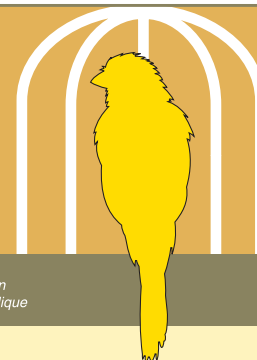


La grippe pandémique



RENSEIGNEMENTS – SANTÉ ET SÉCURITÉ

SCFP Syndicat canadien de la fonction publique

Qu'est-ce que la grippe pandémique ?

L'influenza, communément appelée grippe, est une infection virale très contagieuse qui infecte le système respiratoire. La toux, la fièvre, l'écoulement nasal, le mal de gorge, la fatigue et les douleurs musculaires font notamment partie de ses symptômes. On parle de pandémie de grippe quand une nouvelle souche du virus de la grippe se transmet facilement d'une personne à l'autre. La pandémie peut s'étendre à plusieurs pays, voire à plusieurs continents. Elle peut rendre les gens gravement malades ou même les tuer, puisque personne n'est immunisé contre cette nouvelle souche.

La grippe pandémique est différente de la grippe saisonnière. Bien que dangereuse pour les populations vulnérables dont le système immunitaire est affaibli, la grippe saisonnière menace rarement la vie des personnes en bonne santé. Mais la grippe pandémique est nouvelle pour le corps, qui a donc moins de défenses naturelles, ce qui entraîne des symptômes plus graves et parfois des complications. Les virus de la grippe pandémique sont également plus difficiles à combattre, car les médicaments risquent de manquer et les vaccins peuvent ne pas être prêts à temps. En cas de pandémie, les hôpitaux et l'ensemble du système de santé peuvent être rapidement dépassés.

La pandémie la plus récente s'est produite en 2009. Elle était causée par le virus de la grippe A (H1N1). Rien que pour la première année, on lui attribue entre 100 000 et 400 000 décès dans le monde.

Comment se propage la grippe pandémique ?

La grippe se transmet d'une personne à l'autre ou par contact avec une surface contaminée. Le virus peut infecter une personne de trois manières.

- **Transmission par grosses gouttelettes.** Le virus se transmet lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle près d'une autre personne. Les grosses gouttelettes de salive parcourent de courtes distances (environ un à deux mètres) et se déposent sur les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux, provoquant ainsi une infection.
- **Transmission par fines gouttelettes ou aérosols.** Le virus se propage lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle et que les grosses gouttelettes commencent à s'évaporer, créant de très petites particules qui restent en suspension dans l'air. Il existe également des procédures médicales (intubation, aspiration à l'air libre, bronchoscopie) qui créent des aérosols susceptibles de propager le virus.
- **Transmission par contact.** Le virus se propage par contact direct avec les mains ou la peau d'une personne contaminée ainsi que par des objets contaminés par le virus.

Historiquement, les pandémies de grippe se répandaient dans le monde en six à neuf mois. Or, avec les vols internationaux d'aujourd'hui, une pandémie moderne peut se propager à toutes les régions du monde en moins de trois mois ! Cela est dû au fait que la grippe n'est pas détectable et ne présente aucun symptôme visible jusqu'à deux jours après l'infection.

Qui cela concerne-t-il ?

Par définition, le virus de la grippe pandémique étant nouveau, la population générale sera peu ou pas immunisée. Tous les humains seront à risque, mais il est difficile de prédire qui sera le plus touché. Les pandémies précédentes ont touché différents groupes d'âge, avec des taux de maladie et de mortalité variables.

En raison des contacts avec le grand public, les travailleurs de première ligne de la santé, des services sociaux, de l'éducation et du secteur municipal risquent davantage d'être exposés. Cela dit, tous les travailleurs peuvent être exposés à une pandémie de grippe, peu importe leur lieu de travail.

Quels sont les dangers ?

Au-delà de constater que des personnes tombent malades, les employeurs doivent reconnaître qu'il n'existe aucun seuil d'exposition acceptable. La grippe pandémique affecte la santé physique et psychologique des membres du SCFP, en particulier ceux qui travaillent dans le domaine médical. Voici les principales conséquences potentielles d'une pandémie :

- pénurie de personnel pour soigner les malades.
- stress et épuisement professionnel chez les travailleurs.
- panique et anxiété pour tous les travailleurs en raison de la peur de contracter la grippe pandémique.
- maladie grave et décès dus à une grippe pandémique et à ses complications.

Que peut-on faire pour prévenir l'exposition des travailleurs ?

Les employeurs doivent être prêts à mettre en œuvre un plan de prévention de la grippe pandémique qui aura été établi avec la participation des membres du SCFP. Il faut de nouvelles ressources et de nouveaux processus de travail pour empêcher la propagation de la grippe. L'objectif d'un plan de prévention doit être d'éliminer autant que possible l'exposition au virus infectieux.

Les méthodes de contrôle devraient être les mêmes que pour les autres risques professionnels et devraient suivre la hiérarchie des contrôles :

- contrôles techniques.
- contrôles administratifs.
- équipement de protection individuelle.

Contrôles techniques

- Utiliser des chambres d'isolement et à pression négative pour réduire l'exposition.
- Ventilation adéquate avec unités de filtration HEPA (haute efficacité en particules).
- Plans visant à modifier l'espace physique des lieux de travail pour prévenir la propagation de la grippe pandémique.
- Ségrégation des personnes atteintes de grippe pandémique dans des zones autonomes.
- Assigner aux personnes soupçonnées d'être atteintes de la grippe des aires d'entrée-sortie et de triage distinctes dans les lieux de travail des établissements de santé.

Contrôles administratifs

- Élaborer un plan de contrôle de l'exposition avant qu'une pandémie ne se produise.
- Stocker et gérer la distribution des équipements de protection individuelle (ÉPI).
- Une dotation en personnel adaptée à un nombre élevé de congés de maladie.
- Sensibilisation des travailleurs, des patients et des visiteurs à la grippe pandémique.
- Regrouper les patients infectés dans les établissements de santé et limiter l'exposition des travailleurs à ceux-ci.
- Regrouper les tâches pour limiter le nombre de travailleurs pénétrant dans les zones abritant des patients infectés.
- Imposer de bonnes procédures de nettoyage pour réduire la propagation de la grippe pandémique.
- Accès à des installations d'hygiène et de lavage des mains efficaces.

Équipement de protection individuelle

L'utilisation de masques de type chirurgical ne protégera ni les travailleurs ni le grand public. Les travailleurs doivent disposer d'un équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié. Cet ÉPI doit inclure :

- des respirateurs N95 bien ajustés ou d'autres respirateurs homologués NIOSH pour tous les travailleurs.
- des gants, des écrans faciaux et des habits de protection.
- des politiques et des procédures prévoyant des tests annuels d'ajustement des respirateurs N95 ou en cas de changement des caractéristiques du visage d'un individu.

Les travailleurs qui ont fait des tests d'ajustement avec un respirateur N95 doivent porter une pièce d'identité indiquant le type et la taille du respirateur. De plus, les travailleurs doivent recevoir une formation sur tous les aspects de l'ÉPI (l'enfiler, le porter, l'enlever, le jeter, etc.).

Vaccination et antiviraux :

Un vaccin offrant une bonne protection contre un virus pandémique ne peut être produit qu'après l'apparition du virus. Sa mise au point et sa production peuvent prendre plusieurs mois.

Le vaccin contre la grippe saisonnière ne protège pas contre la grippe pandémique. Rappelons que les vaccins et les antiviraux ne sont qu'un élément d'une réponse plus globale à une pandémie. En outre, les vaccinations contre la grippe doivent être volontaires : on ne peut pas obliger les membres à se faire vacciner ou à subir des examens médicaux pour suivre les symptômes de la grippe.

Stratégies de changement

Les stratégies suivantes peuvent aider à prévenir l'exposition à la grippe pandémique.

- Mettez la planification et la prévention d'une grippe pandémique à l'ordre du jour du comité mixte de santé et de sécurité au travail.
- Exigez le nettoyage et la désinfection réguliers de tous les équipements et installations.
- Amenez la question à la table de négociations.
- Demandez au SCFP d'offrir sa formation sur la grippe pandémique au travail.
- Créer une politique de lutte contre la grippe pandémique pour les lieux de travail du SCFP, en commençant par une déclaration reconnaissant que la grippe pandémique représente un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs. On devrait tout faire pour prévenir le danger.

Conclusion

La menace d'une pandémie de grippe oblige les employeurs à collaborer avec les syndicats pour mettre en place une stratégie globale de prévention. Cette stratégie doit protéger les travailleurs qui devront répondre aux besoins du public en période de pandémie. Elle doit avant tout protéger la santé des travailleurs de première ligne du secteur public, y compris celle des travailleurs de la santé et des intervenants d'urgence.

Les employeurs ont l'obligation légale de fournir un lieu de travail sain et sécuritaire. Cette responsabilité s'appelle la clause d'obligation générale. Pour assurer un milieu de travail sain, il est essentiel de prévenir la grippe pandémique d'origine professionnelle.

La présente fiche d'information fournit des renseignements qui aideront les membres du SCFP à faire face au danger. Vous trouverez des renseignements complémentaires dans la directive du Service de santé et de sécurité du SCFP intitulée *Contrôler les agents infectieux en milieu de travail*.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

Service de santé et de sécurité du SCFP, 1375, boul. Saint-Laurent,
Ottawa, Ont. K1G 0Z7 tél. (613) 237-1590 téléc. (613) 237-5508

sante_securite@scfp.ca

